

sous la plume d'Eric Rouleau , ceux publiés par Nathan Weinstock dans la revue "Partisans" , des études parues dans la revue "New out look" , enfin le déroulement du procès du patriote Mahmoud El Hidjazi , sont autant de témoignage sur le sort des arabes vivant en Israël. Voués à une situation de seconde zone par l'administration militaire et la législation en vigueur , ils sont l'image vivante d'une communauté humaine déclassée par une émigration européenne sur le territoire même qui l'a vue naître et se développer , l'image vivante donc d'une communauté colonisée. Mais l'entreprise coloniale , dans toute l'acception du terme est ailleurs ; elle se traduit aujourd'hui par la présence de quelques centaines de réfugiés palestiniens (1,2 millions) vivant une des tragédies les plus inhumaines qui soient.

" Il y a colonisation quand il y a , et par là même qu'il y a , occupation avec domination , quand il y a , et par là même qu'il y a émigration avec législation ". " Et n'est pas le cas pour Israël ? " Nul autre que Weitzman lui-même ne pourra en témoigner mieux : " Nous les juifs sionistes , nous nous sommes efforcés d'établir un état juif en Palestine. Nous avons , par le truchement des Nations en 1922 , donné mandat à l'Angleterre de gouverner ce pays. C'est nous qui avons remis provisoirement la Palestine entre les mains de l'Angleterre...et je ne trahis aucun secret en disant que nous nous sommes mis d'accord avec L'Angleterre afin qu'elle nous livre la Palestine débarassée des arabes , avant la fin du mandat."

Quand à la législation à caractère tout à la fois colonial et raciste , il suffit simplement de rappeler la fameuse "loi du retour" et la "loi des absents"(1950). L'existence d'une conscience nationale palestinienne arabe est un fait que les apologistes sionistes eux-mêmes se gardent bien de nier tant est évidente , pour tous ceux qui ont pu séjourner au Moyen-Orient , la réalité et l'existence du nationalisme arabe palestinien, lié à l'existence d'une communauté dont la conscience révolutionnaire , cela est certain , va en se développant, et dont les droits sont inaliénables et imprescriptibles.

Il est donc utopique de vouloir circonscrire le problème des réfugiés simplement à un problème économique de crédits et d'installations dans les pays arabes avoisinants.